

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2016

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 22 juin 2016 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 16 juin 2016. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM., GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, TREHIOU Eric, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme BONTEMPS Geneviève donne procuration à M. FURLING Armand
Mme SCHMINCK-HANSER Laura donne procuration à Mme BOOG Françoise
Mme VOGT Sylvie donne procuration à Mme MASSON Laurence
M. RIBER Geoffrey donne procuration à Mme Cécile GUTLEBEN
HANSER Geoffrey, BILLAUDEAU Christelle,

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Transferts de crédits
 - A. Achat de terrains
 - B. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
4. Convention relative à la mutualisation des charges d'entretien de la maison forestière communale de Hirtzfelden (Annexe 1)
5. Enquête publique : mise en conformité des principaux réseaux de collecte des eaux pluviales de voiries du Quartier Dio - RMT
6. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
 - A. Rapport annuel d'activités 2015
 - B. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
7. Droit de préemption
8. Permis de construire
9. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2016 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Roger SCHARTNER en qualité de secrétaire de séance.

3. Transferts de crédits

A . Achat de terrain

Par délibération en date du 21 mars 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'exercer son droit de préférence concernant les parcelles :

- n°41 section 22 sise Obere Hart Unter Teil d'une superficie de 28 ares 03 ca

- n°42 section 22 sise Obere Hart Unter Teil d'une superficie de 28 ares 09 ca.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le transfert de crédit d'un montant de 2 200 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2117 (Terrains – Bois et forêts).

B . Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2016

L'objectif du FPIC est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles ont à faire face. Sont contributeurs les intercommunalités et communes dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pour l'ensemble des communes de la 3CHR, le montant du prélèvement s'élève pour 2016 à 488 806 € contre 258 864 € en 2015, soit une augmentation de + 89 % (cette augmentation était de 46 % en 2014 et de 52 % en 2015).

Pour la commune de Meyenheim, le FPIC représente un montant de 23 228 € dont 50 % sont pris en charge par la 3CHR. Reste à la charge de la commune un montant de 11 614 €. Le montant prévu au Budget Primitif n'étant que de 11 000 €, il convient de prévoir un transfert de crédit.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le transfert de crédit en fonctionnement d'un montant de 614 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 73925 (FPIC) chapitre 014 (Atténuation de produits).

M. Roger SCHATNER demande quelles sont les collectivités qui sont bénéficiaires du FPIC. Mme le Maire répond que les services de l'Etat ont été questionnés à ce sujet par la 3CHR et que la réponse sera transmise aux conseillers municipaux.

4. Convention relative à la mutualisation des charges d'entretien de la maison forestière communale de Hirtzfelden

Depuis plusieurs années, quatre communes participent financièrement au loyer de la maison forestière sise à HIRTZFELDEN, à savoir MEYENHEIM, MUNWILLER et REGUISHEIM, pour un montant mensuel de 0,38 € par hectare, facturé à chaque commune en fin d'année pour l'année en cours correspondant à une surface boisée de 1069,18 hectares (comprenant celle d'Hirtzfelden).

Aujourd'hui, le nombre d'hectares de forêt géré par M. François PETIT, garde forestier de l'ONF, est augmenté des communes suivantes : BILTZHEIM, ENSISHEIM, NIEDERENTZEN, OBERENTZEN et PULVERSHEIM, soit un total de surface boisée (y compris Hirtzfelden) de 1496,91 hectares.

Par équité, il convient que toutes ces communes participent au financement du loyer de la maison forestière d'Hirtzfelden à compter du 1er janvier 2016.

L'agent forestier chargé de la gestion de ces forêts est logé à la maison forestière appartenant à la Commune de HIRTZFELDEN.

Il est également mis à sa disposition des dépendances et des terrains attenants.

En compensation de la mise à disposition de ces immeubles, le Conseil Municipal de HIRTZFELDEN a décidé de fixer un loyer. Les communes rattachées acceptent les sommes ainsi fixées jusqu'au départ de l'occupant actuel. La participation aux frais de location de la maison forestière est fixée à 0,38 € par mois et par hectare boisé soit pour la commune de Meyenheim un montant de 537,12 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention relative à la mutualisation des charges d'entretien de la maison forestière communale de Hirtzfelden.

5. Enquête publique : mise en conformité des principaux réseaux de collecte des eaux pluviales de voiries du Quartier Dio - RMT

Monsieur FURLING Armand, adjoint, présente le dossier relatif à la mise en conformité des principaux réseaux de collecte des eaux pluviales de voiries du Quartier Dio - RMT qui a fait l'objet d'une enquête publique du 10 mai au 10 juin 2016.

L'objectif de cette enquête est le respect de la loi sur l'eau et la protection de la nappe. Les travaux porteront sur les voiries, bâtiments et zones de manœuvre sur une surface de 35 hectares. Aucune remarque n'a été faite sur le registre d'enquête mis à disposition du public.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en conformité des principaux réseaux de collecte des eaux pluviales de voiries du Quartier Dio – RMT.

6. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

A. Rapport annuel d'activités 2015

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2015.

B. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets.

7. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- la parcelle n° 200/14 section 28 sise rue du faubourg d'une superficie de 5 ares,
- deux parcelles à détacher de la parcelle 80 section 38 sise rue de Munwiller d'une superficie respectivement de 12 ares 68 et de 13 ares 30.

8. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire pour une rénovation de grange et extension de maison sise 5 grand rue, déposé par M. OBSZYNSKI Ludovic.

9. Divers

Le Conseil municipal a été informé des délibérations du dernier Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin du 07 juin 2016, les délégués ont décidé :

- d'émettre un avis favorable à l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public confié à l'Association Enfance Pour Tous suite à la modification de la capacité d'accueil du site de Réguisheim passant de 65 à 75 enfants sur les créneaux des Lundis, mardis et jeudis midi où une partie des enfant seront accueillis à Meyenheim pour un montant de 73 283,77 € sur la période 2016/2020,
- d'émettre un avis favorable à l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public confié à l'Association Imagine suite à la modification de la capacité d'accueil du multi-site Oberhergheim-Niederentzen passant de 90 à 120 enfants à midi et de 44 à 59 le soir sur les créneaux des Lundis, mardis et vendredis pour un montant de 122 081,88 € sur la période 2016/2020,
- de fixer les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des animations enfance et jeunesse qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016,
- d'attribuer à la Commune de Niederentzen son fonds de concours de 7 354 € pour les travaux de voirie,
- de répartir la participation au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2016 à hauteur de 50% à charges des communes et de 50% de la 3CHR,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente du terrain de 12 ares dans la ZA La Passerelle 2 pour un montant de 36 000 € HT à la SCI CM La Passerelle (vente et réparation de voitures de luxe),
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural d'Alsace) avec pour mission de recueillir pour son compte les promesses de ventes auprès des propriétaires concernés et des exploitants en place sur les terrains situés sur la seconde tranche de la ZA de Meyenheim,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagement de la première tranche de la ZAID pour un montant de 2 768 330,49 € HT,
- d'approuver les modifications du PLU d'Ensisheim,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Ville d'Ensisheim et le Collège Victor Schœlcher d'Ensisheim pour la mise à disposition de la section sportive football féminin d'un cadre diplômé d'Etat pour un montant annuel de 6 000 €,

Les délégués ont pris acte :

- de la nomination de Mme Muriel SCHMITT, déléguée titulaire désignée par la ville d'Ensisheim, en remplacement de Mme Emmanuelle THIRIET,
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2015,
- du rapport annuel d'activités 2015.

Ces rapports sont consultables en Mairie ou sur le site de la 3CHR.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'attribution d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le montage opérationnel de la ZAID Ensisheim-Réguisheim confiée au bureau d'études OTE Ingénierie pour un montant de 650 € HT/journée d'intervention et 450 € HT/réunion,
- l'attribution d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé confiée au bureau d'études CSPS REININGUE pour l'aménagement de la 1^{ère} tranche de la ZAID Ensisheim-Réguisheim et de la ZA de Meyenheim pour un montant de 2 400 € HT,
 - la signature du devis présenté par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la réalisation d'une étude agricole du PLUi de la CCCHR pour un montant de 9.180 € HT,
 - la signature du devis du laboratoire LABOROUTES, pour la réalisation de prestations liées au prélèvement et à l'analyse des enrobés sur la RD4bis en entrée d'agglomération à Ensisheim, pour la détermination du taux d'amiante et HAP, pour un montant de 1 070 € HT,
 - la signature des offres pour les missions de diagnostic structures, d'étude de sols et relevés topographiques des bâtiments (Aménagement et agrandissement de la mairie de Niederhergheim et mise en conformité d'un bâtiment communal) :
 - Diagnostic structure : titulaire BET BOURGEAT: 6.600,00 € HT
 - Etude de sols : titulaire FONDASOL: 7.340 € HT
 - Relevés topographiques : titulaire P. KOCH: 3.500 € HT,
- la signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 1 "VRD" confié à l'entreprise TEAM TP, concernant les travaux de voirie à Oberhergheim et relatif à la régularisation des quantités réalisées après attachement et de l'introduction de prix nouveaux pour modification des prestations du marché pour un montant de 82.024,90 € H.T,
- la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet BETIR, pour les travaux de voirie à Ensisheim pour un montant de 2 446,78 € HT,
- la signature des marchés de travaux :
 - Lot n° 1 "Voirie" : titulaire TP SCHNEIDER : 678.295,30 € HT
 - Lot n° 2 "Réseaux secs" : titulaire ETPE : 75.983,00 € HT,
- la signature des devis présentés par la SOGEST pour les travaux de raccordement du faubourg de Belfort au réseau d'eau potable pour un montant de 34.925,45 € HT,
- la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet BEREST, ayant pour objet l'intégration de prestations complémentaires de la ZAID Ensisheim-Réguisheim pour un montant de 5 648,89 € HT,
- la signature d'une ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour faire face à des besoins passagers de liquidité, d'un montant de 500 000.-€ pour une durée d'un an, taux révisable indexé Eonia + une marge de 1,10 % et commission de 500.- €.

M. Armand FURLING informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de pose de la conduite gaz qui ont débutés semaine 24 le long de la ZA et qui se prolongeront avec la traversée de la RD 201 au nord du pont de l'Ill semaine 26. Suite aux demandes des riverains la Grand'rue sera desservie en priorité.

La séance est close à 21 h 45.